

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 170-174

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__170_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

BIBLIOGRAPHIE.

1°.

Les Assurances ouvrières, par M. Eugène Rochetin (1).

Notre confrère, M. Eugène Rochetin, a déjà publié sur les assurances une série d'études qui ont particulièrement attiré l'attention. Personne mieux que lui, d'ailleurs, n'est

(1) 1 vol. in-18, Guillaumin, éditeur, Paris.

au courant de ces questions de garantie et d'assistance mutuelles, qui tiennent une si grande place aujourd'hui dans les préoccupations des économistes.

Dans un précédent ouvrage, dont il a été rendu compte ici même, *la Caisse nationale de prévoyance ouvrière et l'intervention de l'Etat*, M. Rochetin s'était appliqué à démontrer les avantages considérables que pourraient attendre les travailleurs de leur participation à une caisse dont il exposait tous les éléments d'opération et qui ne réclamait, au reste, que des versements très modiques de la part des adhérents. Dans le système de notre collègue, ceux-ci devaient jouir d'une retraite de 600 fr. après 25 annuités de 30 fr. payées et pouvaient laisser à leurs ayants droit, en cas de mort prématurée, un capital de 1 500 fr. environ. Il est vrai que M. Rochetin augmentait les ressources de la caisse au moyen d'une taxe patronale et demandait au budget de l'Etat un capital qui, dans sa pensée, ne devait constituer qu'une garantie, temporairement nécessaire.

Servir une retraite à l'ouvrier, garantir un capital à sa famille en cas de décès, c'est assurer l'avenir; mais, n'est-il pas possible de parer aux difficultés du présent, de faire face aux éventualités de maladie, d'accident, de chômage, etc. Notre confrère n'en doute pas; il n'avait envisagé la question sociale que sous un de ses aspects, il tient à honneur d'essayer de la résoudre tout entière et c'est à cette tâche que M. Rochetin consacre son nouveau volume. *Les Assurances ouvrières* complètent l'examen du système de garantie qui lui a semblé le plus propre à donner satisfaction aux travailleurs, aussi bien en ce qui concerne les assurances contre la maladie qu'en ce qui touche celles contre l'incendie dans les usines, et aussi celles contre le chômage.

Ce nouvel ouvrage est divisé en quatre parties : quelques considérations sur les progrès de l'association en France et sur les différentes œuvres d'assistance remplissent la première partie; la seconde traite des sociétés de secours mutuels; la troisième est consacrée aux assurances mutuelles mobilières et la quatrième aux assurances contre le chômage. Il y a là un ensemble de documents, de chiffres, de relevés de nature à frapper l'esprit du lecteur et à lui fournir des éléments d'appréciation qui lui permettront de se prononcer en connaissance de cause sur ce redoutable problème de la misère qu'il s'agit de résoudre au mieux des multiples intérêts en présence.

Aussi, qu'on doive ou non adopter les conclusions de l'auteur, on n'en lira pas moins avec fruit son ouvrage et l'on doit savoir gré à M. Rochetin de la persévérance avec laquelle il poursuit ses consciencieuses études, contribuant ainsi puissamment aux solutions rationnelles et pratiques qu'il est nécessaire de donner à bref délai à ces très complexes problèmes.

LÉON SALEFRANQUE.

2°.

La statistique des revenus et des fortunes en Norvège.

De très intéressantes recherches ont été faites en Norvège depuis quelques années par la direction de la statistique norvégienne. Nous avons déjà signalé (1) les remarquables travaux que le savant directeur de cette statistique, M. A.-N. Kiær, avait publiés en 1894 sur la matière. Depuis cette époque, M. Kiær a présenté à la session que l'Institut international de statistique a tenue à Berne, en 1895, la méthode dite représentative, dans un rapport intitulé : « Observations et expérience concernant les dénombrements représentatifs (2) ».

Le volume de statistique sociale que vient de publier le Bureau central de statistique de Norvège contient une première application de cette méthode à la statistique des revenus et des fortunes en Norvège (3).

La statistique a porté sur un effectif de 7 162 hommes adultes de la population rurale et 4 265 hommes adultes de la population urbaine représentant respectivement 1,535 et 3,140 p. 100 de l'effectif total des populations correspondantes des campagnes et des villes; le groupe urbain étant le double du groupe rural, la multiplication par 2 des chif-

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, année 1895, p. 227.

(2) *Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. IX, 2^e livraison, p. 176. Rome, 1896.

(3) *Social statistik. — Statistiske Oplysninger om Indtægts- og Formuesforhold*. Christiania, Aschehoug et C^o. 1897.

fres relatifs aux campagnes permet d'obtenir aisément les chiffres relatifs à l'ensemble du royaume.

Les observations ont été limitées sous trois rapports :

1° On n'appliqua les recherches qu'à 128 communes rurales sur 498 et à 28 villes sur 61 ;

2° On n'observa que les hommes d'âge variant de cinq en cinq années, à partir de 17 ans ;

3° On ne considéra que les personnes dont les noms commençaient par les lettres A, B, C, L, M ou N, et même, afin de réduire l'influence exagérée des grandes villes, on n'admit, pour Christiania et quelques autres grandes villes, que les lettres initiales L, M et N.

Le tableau suivant, qui donne la répartition proportionnelle, par profession, de la population adulte du sexe masculin, montre la concordance des résultats fournis par le recensement général et par la méthode représentative :

PROFESSIONS.	CHIFFRES ABSOLUS.				CHIFFRES PROPORTIONNELS.			
	CAMPAGNES.		VILLES.		CAMPAGNES.		VILLES.	
	Recense- ment général.	Méthode représen- tative.	Recense- ment général.	Méthode représen- tative.	Recense- ment général.	Méthode représen- tative.	Recense- ment général.	Méthode représen- tative.
Fonctionnaires publics	6 878	126	6 223	206	1,5	1,8	4,6	4,8
Cultivateurs	109 773	1 700	619	8	23,5	23,7	0,5	0,2
Pêcheurs	38 294	580	2 465	59	8,2	7,4	1,8	1,3
Ouvriers { Tenanciers	26 516	392	24	2	5,7	5,5	»	»
agricoles. { Fils des cultivateurs	43 988	598	64	»	9,4	8,4	»	»
{ Domestiques	20 616	352	124	3	4,42	4,9	0,1	0,1
{ Autres	21 141	313	763	29	5,2	4,4	0,6	0,7
Artisans { Patrons	21 611	321	9 555	291	4,6	4,5	7,0	6,8
{ Ouvriers	15 960	265	22 885	773	3,4	3,7	16,8	18,1
Ouvriers de fabrique	19 954	399	15 603	558	4,3	5,6	11,5	13,1
Armateurs et négociants	6 699	106	8 973	297	1,4	1,5	6,6	7,0
Employés de commerce	3 001	57	8 019	231	0,64	0,8	5,9	5,4
Personnel des entreprises commerciales	8 574	103	11 574	236	1,8	1,4	8,5	7,0
— supérieur des entreprises de navigation	5 783	125	6 531	196	1,24	1,7	4,8	4,6
Gens de mer	14 747	307	11 387	325	3,2	4,3	8,1	7,6
Divers	101 155	1 468	31 084	991	21,5	20,1	22,9	23,3
	466 750	7 162	135 893	4 265	100,0	100,0	100,0	100,0

C'est à l'aide des données fournies par le recensement général de 1891 que la statistique des revenus et des fortunes a été dressée. A cet effet, on prit le bulletin individuel des personnes observées et on y fit inscrire, par les autorités communales, le montant du revenu et de la fortune soit d'après les rôles de l'impôt sur le revenu, soit par d'autres moyens.

On obtint ainsi des renseignements sur 79 p. 100 des personnes observées dans les campagnes et 73 p. 100 dans les villes ; quant aux 21 et 27 p. 100 restants, on admit que leur revenu moyen était égal à la moitié de celui des individus de même profession et de même âge ; cette hypothèse se justifie d'un côté par ce fait que parmi les personnes en question figuraient un certain nombre d'individus omis dans les rôles de l'impôt comme n'ayant qu'un revenu inférieur au minimum taxé, d'un autre côté, par la faiblesse relative du nombre des cas considérés. D'ailleurs, on reconnut que cette hypothèse ne pouvait avoir pour effet que de fournir des résultats inférieurs à la réalité, et afin de permettre de s'en rendre compte, on établit deux séries de moyennes résultant, les unes, des observations effectuées, les autres, du calcul opéré sur les bases précitées.

Les constatations fournies par cette statistique peuvent se résumer comme suit :

Les revenus des cultivateurs propriétaires ont, en général, pour limites extrêmes, 400 et 1 500 couronnes, répartis comme suit :

Revenu variant de	400 à 599 couronnes	408	} cultivateurs.
	600 à 799 —	199	
	800 à 999 —	120	
	1 000 et au-dessus	222	
		949 cultivateurs.	

Sept seulement avaient un revenu supérieur à 5 000 couronnes, tandis que pour 432, le revenu était inférieur à 400 couronnes; il est vrai que ces derniers ont, en réalité, des ressources plus élevées, tant à cause des erreurs résultant de la méthode même qu'en raison des revenus qu'ils consomment en nature et qui échappent à la statistique.

Les pêcheurs et les artisans n'ont également que de faibles revenus : pour 74 p. 100 des premiers et 60 p. 100 des seconds, le revenu n'atteint pas 400 couronnes; il convient toutefois de signaler que, pour les premiers, le revenu doit être majoré de ressources en nature dont la statistique n'a pas tenu compte.

Les ouvriers de fabrique ont une rémunération moyenne de 600 à 1 000 couronnes dans les villes et de 400 à 600 couronnes dans les campagnes.

Parmi les personnes adultes du sexe masculin, la proportion de celles dont le revenu atteint ou dépasse 2 000 couronnes est de 1,6 p. 100 dans les campagnes et de 9 p. 100 dans les villes. Sur 117 personnes du sexe masculin, on a trouvé, à la campagne, 1 ouvrier agricole (tenancier), 1 artisan, 10 capitaines de navires, 4 employés de commerce, 4 employés de fabriques, 25 fonctionnaires publics, 15 négociants, 47 cultivateurs. Sur 386 personnes du sexe masculin on a trouvé, dans les villes, 5 ouvriers, 24 capitaines de navires, 39 employés de commerce, 20 employés de fabriques, 76 fonctionnaires publics, 36 artisans, 119 négociants, armateurs et fabricants.

La répartition des revenus, par âge, est la suivante pour l'ensemble de la population adulte du sexe masculin et abstraction faite de la profession.

Age moyen.	Revenu moyen.	Variations d'un âge au suivant.
—	—	—
	Couronnes.	
17 ans	204	+ 80 p. 100
22 —	368	+ 41 —
27 —	518	+ 24 —
32 —	640	+ 7,3 —
37 —	687	+ 17 —
42 —	804	+ 7,1 —
45 —	861	+ 3,7 —
52 —	829	— 19 —
59 —	675	— 17 —
69 —	558	— 35 —
80 —	361	
Moyenne générale. . .	561	

Ces chiffres indiquent, dans l'ensemble, une allure croissante du revenu moyen jusqu'à un âge voisin de 50 ans, puis une allure décroissante au delà de cet âge, les variations étant le plus rapides aux âges extrêmes.

Le tableau suivant où les résultats des campagnes et des villes figurent séparément donne lieu aux mêmes conclusions générales, bien que l'âge où l'allure du revenu moyen change de sens ne soit pas le même dans les deux cas.

Revenu moyen.

Age moyen.	Campagnes.	Villes.
—	—	—
	Couronnes.	
17 ans.	186	264
22 —	278	631
27 —	386	884
32 —	502	1 045
37 —	552	1 082
42 —	595	1 487
47 —	628	1 590
52 —	607	1 684
59 —	533	1 303
69 —	365	1 453
80 —	227	1 169
Moyenne générale. . .	427	1 011

De même, si l'on compare les diverses professions au point de vue de l'âge auquel cette allure change de sens, on constate que, pour les patrons, cet âge est de 47 ans dans les campagnes et de 52 ans dans les villes, que pour les employés il est de 60 ans, que pour les ouvriers, au contraire, il comprend la période de 30 à 50 ans.

Ces quelques indications suffisent à montrer l'intérêt de la statistique entreprise sous la direction de M. A.-N. Kiær et à éveiller le désir de voir paraître à bref délai les travaux complémentaires annoncés par l'auteur.

Maurice BELLOM.
